



EXEMPLE FIL ROUGE

Rhena tient son registre des exceptions depuis février 2027. 14 exceptions ouvertes, 6 refermées.

PAGE 1/1

1 LA RÈGLE · POURQUOI LES ÉCRIRE

L'ORAL NE SE DISTINGUE PAS DE LA RÈGLE

Une exception accordée oralement est indiscernable d'une règle. Six mois plus tard, personne ne sait si le plafond dépassé ce jour-là était une faveur ou la pratique, et l'audit ne peut plus trancher.

CE QUI NE S'EXCEPTE JAMAIS

Une zone non délégable ne souffre pas d'exception, sinon elle n'en est pas une. Le registre distingue donc ce qui se négocie, les seuils et les délais, de ce qui ne se négocie pas.

2 EXEMPLE REMPLI · RHENA · REGISTRE AU 30/09/2027

EXCEPTION	DEMANDÉE PAR	ACCORDÉE PAR	ÉCHÉANCE ET SORT
Plafond porté à 4 000 € après les tempêtes de janvier	Direction de l'indemnisation	Dr Katrin Ostermann (DDAO)	Close le 28/02/2027, non reconduite
Revue quotidienne suspendue le week-end	Pôle habitation	Ines Baumgartner	Ouverte, échéance au 31/12/2027
Accès au dossier complet pour l'agent du réseau d'experts	Exploitation	DSI, sans avis du DDAO	Irrégulière, ramenée en revue de permissions (ACF-P8)
Double contrôle suspendu pendant l'incident du 11/03	Exploitation	Dr Katrin Ostermann (DDAO)	Close le 13/03, motif écrit au registre
Plafond de 10 000 \$ demandé par la filiale américaine	Brian McDouglas	Refusée	Refus motivé, réexamen à la revue de validité (ACF-17)

3 À VÉRIFIER EN RELISANT

LA COLONNE DES ÉCHÉANCES

Aucune ligne ne reste vide. Une exception sans date se ferme par défaut à la revue suivante, et c'est à celui qui la veut de la redemander.

L'EXCEPTION QUI SE RÉPÈTE

Accordée 3 fois, une exception n'en est plus une : soit la règle est fausse et se réécrit, soit la demande est infondée et se refuse une bonne fois.

Une organisation ne dérive pas par ses règles, elle dérive par les exceptions qu'elle a oublié de refermer.